

PORTIRAGNES, le 20 mai 2015



Le Maire de PORTIRAGNES

A l'attention des Loueurs de meublés

34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

Nos réf. : GC/GH/lb/ca

Objet : Tarifs taxe de séjour 2015.

Madame, Monsieur,

Suite à la délibération n°2015/017 en date du 08 avril 2015 le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe de séjour pour les meublés de tourisme toute catégorie confondue, à la somme de 0,75 € par personne et par nuitée.

A cette taxe s'ajoute systématiquement la surtaxe départementale de 10% reversée par la commune, soit un total de 0,82 €.

Dans le cadre des nouvelles dispositions relatives à la loi de finances 2014-1654 du 29 décembre 2014, sont exonérés à titre obligatoire :

- Les mineurs (de moins de 18 ans) ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 8 euros la nuitée (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à prix modiques).

Je vous précise en outre que cette taxe, à la charge des locataires, est perçue par le loueur pour le compte de la Commune. Elle doit être reversée par vos soins à l'office de tourisme auprès du régisseur, avant le 31 octobre de chaque année.

A cet effet, et afin d'être en conformité avec les normes comptables, je vous demande de bien vouloir renseigner la fiche jointe, de manière exhaustive lorsque vous procéderez au reversement de la taxe.

Si vous pratiquez cette activité, je vous invite à en informer le régisseur, de façon à éviter les inconvénients d'une éventuelle indemnité de retard qui pourrait s'avérer excessive, ladite taxe étant due pour toute la durée du séjour par an et par location effectuée.

Par ailleurs, je vous informe que les tarifs doivent être affichés chez les logeurs propriétaires ou intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour, et vous demande de procéder à l'affichage de ce courrier.

Je vous remercie pour votre coopération et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gwendoline CHAUDOIR



TAXE DE SÉJOUR

Déclarant :

M

Adresse

Hébergement concerné :

Adresse

Occupation :

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Du au = jrs x pers. = Nuitées

Taxe pour la période : Nuitées x (*) = €

(Les chèques sont à libellés à l'ordre du Trésor Public)

A, le

Signature :